

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit	Castin' Craft Casting Resin		
Autres moyens d'identification			
Numéro de la FDS	7211750		
Code du produit	00175, 00183, 00191, 01600, 34016, 34032, 34128, MICHAELS SKUs: 558114, 558122		
Utilisation recommandée	Résine de coulée transparente.		
Restrictions conseillées	Aucuns connus.		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.		
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537		
Téléphone	Numéro de téléphone	707-443-9323	
Courriel	mail@eti-usa.com		
Personne-ressource	Technical Director		
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC	800-424-9300	

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Risques pour la santé	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
	Sensibilisation, respiratoire	Catégorie 1
	Sensibilisation, cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Définition des dangers selon l'OSHA	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	Catégorie 2
	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

Danger

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention

En cas d'incendie : Utiliser un agent d'extinction approprié. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison/médecin. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. Un traitement particulier est urgent (consulter cette étiquette). Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Composé d'anhydride maléique		Propriétaire	<50
Styrène		Propriétaire	<50
Anhydride d'acide carbonique aromatique		Propriétaire	<35
Éthylène glycol		Propriétaire	<30

L'identité des substances dans ce produit est retenue comme un secret commercial (29CFR1910.1210(i)) et est disponible pour un médecin ou le personnel paramédical dans une situation d'urgence.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Inhalation

S'il y a une respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a une possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. NE PAS provoquer le vomissement à cause du risque d'une aspiration du liquide dans les poumons. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Peut causer une réaction allergique respiratoire. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène.

Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Agents extincteurs appropriés**

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre chimique sèche.

Méthodes d'extinction inappropriées

Non disponible.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Les contenants peuvent exploser dans des conditions d'incendie - utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants non ouverts.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

Matériel/instructions de lutte contre les incendies

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir le dos contre le vent. Tenir à l'écart des zones basses. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. En présence de déversement ou de fuite sans incendie, porter une tenue de protection contre les vapeurs entièrement enveloppante. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Recueillir et éliminer le déversement conformément à la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Éviter de déverser dans des collecteurs d'eaux pluviales, des cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau. Conserver hors de la portée des enfants. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Conserver sous clé. Conserver hors de la portée des enfants. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart de la lumière du soleil. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Le styrène ne doit pas être entreposé plus de trois mois. Les contenants doivent être vérifiés hebdomadairement après 30 jours pour établir la concentration d'inhibiteur et une polymérisation possible. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Conserver dans un endroit muni de gicleurs.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)	PEL (limite d'exposition admissible)	12 mg/m ³
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)	PEL (limite d'exposition admissible)	2 ppm 1 mg/m ³
		0.25 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Styrène (CAS Propriétaire)	Plafond	200 ppm
	TWA	100 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)	TWA	1 ppm	
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)	TWA	0.01 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
Styrène (CAS Propriétaire)	STEL	40 ppm	
	TWA	20 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)	TWA	6 mg/m3
		1 ppm
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)	TWA	1 mg/m3
		0.25 ppm
Styrène (CAS Propriétaire)	STEL	425 mg/m3
		100 ppm
	TWA	215 mg/m3
		50 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
Styrène (CAS Propriétaire)	400 mg/g	Acide mandélique plus acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
	0.2 mg/l	Styrène	Sang veineux	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

Styrène (CAS Propriétaire)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique

Styrène (CAS Propriétaire)

Désignation de peau s'applique.

Contrôles techniques appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité antiéclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.

Protection respiratoire

Un masque à gaz purificateur d'air et approuvé par le NIOSH (Institut National de la Sécurité et de la Santé au Travail) équipé d'une cartouche ou d'un bidon filtrant les vapeurs organiques peut être autorisé dans certaines conditions où on prévoit que le

Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide rose.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Rose.
Odeur	Styrène.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	146 °C (294.8 °F)
Point d'éclair	31.0 °C (87.8 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	0.9 % vol/vol
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	8.8 % vol/vol
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	200 mm Hg
Densité de la vapeur	4.5 mm Hg
Densité relative	1.05 - 1.3
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Insoluble
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	490 °C (914 °F)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
Risque de réactions dangereuses	Températures élevées. Peut se polymériser, causant un incendie et une explosion. Le styrène non inhibé, ou le styrène avec une faible concentration d'inhibiteur, se polymérise lentement à la température ambiante et lors d'une exposition à la lumière et à l'air, et très facilement à des températures élevées, supérieures à 65 °C (149 °F). La polymérisation devient auto-entretenue à plus de 95 °C (203 °F) Des sels métalliques (par ex., chlorure de fer (III) ou d'aluminium), des peroxydes, des comburants et des acides forts peuvent également causer une polymérisation.
Conditions à éviter	Éviter les matières incompatibles et la chaleur intense. Éliminer toute source d'ignition.

Matériaux incompatibles L'oxygène. Les agents oxydants forts. Acides forts. Aluminium. Métaux alcalins. Peroxydes. Peut former des peroxydes explosifs. Halogènes Un monomère de styrène a été mis en cause dans plusieurs explosions d'usines lorsqu'il était entreposé de manière inappropriée ou chauffé accidentellement.

Produits de décomposition dangereux Oxyde de styrène.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Dermite. Éruption. Peut causer une réaction allergique respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Cobaye	100 mg/kg
	Souris	165 mg/kg
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	> 3160 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 210 mg/l, 1 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Chat	800 mg/kg
	Lapin	> 1000 mg/kg
	Rat	800 mg/kg
	Souris	1500 mg/kg
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin albinos	> 398 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Souris	465 mg/kg
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)		
Aiguë		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	9530 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	4700 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation de l'ACGIH

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire) Sensibilisateur.

Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire) Sensibilisateur.

Sensibilisation des voies respiratoires Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation de la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénéicité de la cellule germinale La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénéicité Danger possible de cancer - contient du styrène qui peut causer le cancer selon des données sur des animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénéicité

Styrène (CAS Propriétaire) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Styrène (CAS Propriétaire) Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

Toxicité pour la reproduction Les critères de classification ne sont pas satisfaits en raison de données non concluantes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque d'aspiration Si aspiré dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements, peut provoquer une pneumonie chimique, une lésion pulmonaire ou un décès.

Effets chroniques Peut causer une dépression du système nerveux central.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Présumé toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets contraires durables sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis) 230 mg/l, 96 heures
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Tête-de-Boule 8050 mg/l, 96 heures
Styrène (CAS Propriétaire)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna) 3.3 - 7.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Cyprinodon variegatus 5.1 - 16 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Potentiel de bio-accumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Styrène (CAS Propriétaire) 2.95

Éthylène glycol (CAS Propriétaire) -1.36

Mobilité dans le sol Données non disponibles.

Autres effets nocifs Aucuns connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination	Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou >=12,5, ou corrosive pour l'acier] Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)	U190
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)	U147

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.
Emballages contaminés	Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1866
Nom officiel d'expédition UN	RÉSINE EN SOLUTION, inflammable
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Précautions particulières pour l'utilisateur	Non disponible.
Dispositions particulières	B1, B52, IB3, T2, TP1
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	173
Conditionnement en vrac	242

IATA

UN number	UN1866
UN proper shipping name	Resin solution flammable
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	Yes
ERG Code	3L
Packaging exceptions: 2.7.2.1	LTD QTY: Less than or equal to 5L per metal can
Special precautions for user	Not available.

IMDG

UN number	UN1866
UN proper shipping name	RESIN SOLUTION flammable
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Packaging exceptions: P.Q.1	LTD QTY: Less than or equal to 5L per metal can
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-E, S-E*
Special precautions for user	Not available.
Transport en vrac	Non disponible.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est dangereux selon les critères du 29CFR 1910.1200 de l'OSHA.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)	Inscrit
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)	Inscrit
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)	Inscrit
Styrène (CAS Propriétaire)	Inscrit

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la Pression - Non
	Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Composé d'anhydride maléique	Propriétaire	<50
Styrène	Propriétaire	<50
Anhydride d'acide carbonique aromatique	Propriétaire	<35
Éthylène glycol	Propriétaire	<30

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)
Styrène (CAS Propriétaire)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)
Styrène (CAS Propriétaire)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)
Styrène (CAS Propriétaire)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)
Styrène (CAS Propriétaire)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Anhydride d'acide carbonique aromatique (CAS Propriétaire)
Composé d'anhydride maléique (CAS Propriétaire)
Éthylène glycol (CAS Propriétaire)
Styrène (CAS Propriétaire)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite, Styrene (CAS 100-42-5)

Inventaires internationaux

Pays ou région

	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie		
Canada	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Chine	Liste extérieure des substances (LES)	Non
	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe		
Japon	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée		
Nouvelle-Zélande	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Philippines	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

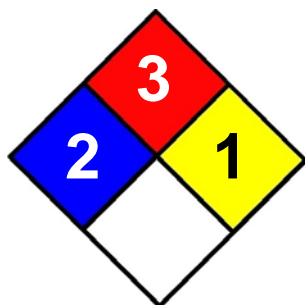
16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 01-jun-2017

Date de la révision -

Version n° 01

Classement des dangers selon



Références

ACGIH
EPA : Base de données AQUIRE
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
s HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.